



Les allocations familiales pour mes filles

Par **bbl**, le **31/08/2020** à **12:33**

Bonjour,

Je suis entré dans le territoire français en février 2014 avec mes deux filles (6 et 4 ans à l'époque). J'ai d'abord obtenu un titre de séjour temporaire pour raison médicale puis un titre de 10 ans **vie privée et familiale** (j'ai un enfant de 3 ans né en France avec ma conjointe qui a un statut de réfugié).

La CAF me refuse le droit aux allocations familiales et me demande le certificat médical délivré par l'OFII.

Pour octroyer le certificat, je devais faire un regroupement familial; je suis septique car beaucoup de gens ont vu leurs demandes rejetées par la préfecture au motif que les enfants étant sur place, il n'était pas nécessaire de faire un regroupement familial.

Pouvez-vous m'aider à savoir s'il y a une autre possibilité.

Merci